

ENSEIGNER EN PRISON: UN DEVOIR D'HISTOIRE

ENSINANDO NA PRISÃO: UM DEVER DA HISTORIA

TEACHING IN PRISON: A DUTY OF HISTORY

Dinaldo Silva Junior*
dinaldo.barbosa@ufcg.edu.br

Stéphane Granger**
granger.stephane@orange.fr

RESUME: Cette étude est le résultat de recherches et de d'expériences professionnelles au Centre pénitentiaire de Rémire-Montjoly en Guyane en 2015-2016, lors de la mise en place du premier volet du projet brésilien d'extension d'activités en contexte pénitentiaire intitulé Éducation carcérale transfrontalière. Elle se veut une réflexion sur les pratiques et contributions d'éducateurs et d'apprenants intervenant dans un contexte spatial différent de leur environnement habituel, en l'occurrence ici l'univers carcéral. En effet, l'objectif de ce projet est de développer des activités d'enseignement auprès des détenus brésiliens de cet établissement, afin de les préparer aux Examens de Certification nationale, comme l'Examen national de Certification des Compétences des Jeunes et Adultes (ENCCEJA) et l'Examen National de l'Enseignement Secondaire (ENEM), afin qu'ils obtiennent un diplôme facilitant une insertion dans la vie active au Brésil après l'accomplissement de leur peine en Guyane Française.

MOTS-CLES: Enseignement en prison, Espace, Guyane Française.

RESUMO: Este estudo é resultado de pesquisas e experiências profissionais no Centro Penitenciário Rémire-Montjoly, na Guiana Francesa, em 2015-2016, durante a implantação da primeira parte do projeto brasileiro de extensão de atividades em contexto penitenciário intitulado Educação Prisional Transfronteiriça. Pretende-se refletir sobre as práticas e contribuições de educadores que atuam em um contexto espacial diferente de seu ambiente usual, neste caso no universo prisional. Não obstante, o objetivo deste projeto é desenvolver atividades de ensino com os reclusos brasileiros deste estabelecimento, a fim de os preparar para os Exames Nacionais de Certificação, como o Exame Nacional de Certificação de Competências de Jovens e Adultos (ENCCEJA) e o Exame Nacional do Ensino Médio (ENEM), para que obtenham o diploma que facilita o ingresso na vida ativa no Brasil após o cumprimento da pena na Guiana Francesa.

PALAVRAS-CHAVE: Ensinando na prisão, Espaço, Guiana Francesa.

ABSTRACT: This study is the result of research and professional experiences at the Rémire-Montjoly Penitentiary Center in French Guiana in 2015-2016, during the implementation of the first part of the Brazilian project to extend activities in a prison context called Transfrontier Prison Education. The intention is to reflect on the practices and contributions of educators who work in a spatial context different from their usual environment, in this case the prison universe. Nevertheless, the objective of this project is to develop teaching activities with the Brazilian inmates of this establishment, in order

* Professeur d'histoire à l'Universidade Federal do Amapá, Campus Oiapoque (UNIFAP) et Professeur à l'Universidade Federal de Campina Grande (UFCG), Campus Campina Grande. Coordinateur du Projet transfrontalier d'Education en milieu carcéral de la frontière Brésil-Guyane. Membre du Comité de pilotage du Pacte universitaire pour la Promotion du Respect de la Diversité, de la Culture, de la Paix et des Droits de l'Homme de l'UNIFAP.

** Docteur en géographie (Université de Paris 3), professeur d'histoire-géographie au lycée Melkior-Garré de Cayenne (section internationale brésilienne) et chargé de cours à l'Université de Guyane, membre du comité scientifique de l'OHM-Oyapock (CNRS, Cayenne).

to prepare them for the National Certification Exams, such as the National Examination of Youth and Adult Competencies (ENCCEJA) and the National High School Exam (ENEM), so that they obtain the diploma that facilitates entry into active life in Brazil after serving their sentence in French Guiana.

KEYWORDS: Teaching in Prison, Space, French Guiana.

Les régions transfrontalières sont normalement des aires d'intense circulation de personnes et marchandises, la frontière franco-brésilienne au niveau de la Guyane et de l'Amapá n'échappe pas à cette règle. Elle est de fait sujette depuis le XVI^e siècle à une histoire violente et, actuellement, les trafics d'armes, de drogue et d'êtres humains ainsi que l'orpaillage clandestin sont son quotidien. L'une des conséquences est la présence constante de prisonniers brésiliens en Guyane, à l'origine de nombreux questionnements mais aussi d'une coopération entre établissements pénitentiaires guyanais et brésiliens. En effet, le nombre croissant de détenus étrangers, notamment brésiliens, composant encore récemment les 2/3 de la population carcérale, est à l'origine d'une augmentation de la violence et de mutineries dans ce centre pénitencier, qui ont connu un point culminant en 2015.

Parmi ces projets de coopération figure le volet *Education carcérale transfrontalière*, résultat de 12 ans d'actions dans le système pénitentiaire de l'état d'Amapá. La genèse du projet remonte à 2010, à l'Institut d'Administration pénitentiaire de l'Amapá-IAPEN, avec la participation effective de 100 éducateurs de prison, travaillant directement avec une population d'environ 3.000 détenus.

L'objectif principal de cet article est donc de décrire ce projet brésilien d'extension des activités d'éducation en contexte pénitentiaire, développé au sein de la maison d'arrêt de Rémire-Montjoly, en Guyane en 2015-2016. Il se veut une réflexion sur les pratiques et les contributions d'éducateurs et d'apprenants intervenant dans un contexte spatial différent de leur environnement habituel, en l'occurrence, ici, l'univers carcéral.

Le milieu carcéral, lieu fermé et source de tensions permanentes, peut être caractérisé par son opacité. Le nombre d'ouvrages sur les prisons est pourtant immense. Même si ce n'est pas un thème récent, la prison fait l'objet d'une actualité toujours renouvelée. Les différents travaux récemment présentés, montrent que la prison s'est ouverte aux chercheurs et c'est là un indice de démocratisation dont il faut tenir compte (FEBRER, 2011, p. 11).

Compte tenu de la réalité et des difficultés des détenus de ce centre pénitentiaire, comme des motivations socio-économiques les ayant amenés à franchir la frontière, on est

confronté aux difficultés cognitives qu'ils affrontent dans leur processus d'apprentissage du fait d'un contexte peu propice aux pratiques éducatives: réalité carcérale, méconnaissance du milieu et de la langue française, rivalités entre nationalités... Cela amène à s'interroger sur les possibilités de construire un processus d'éducation dans ce cadre, et si les pratiques développées peuvent contribuer à la diminution de la violence en système carcéral.

La méthodologie a d'abord consisté en une observation de la réalité de la Guyane et de sa situation pénitentiaire, pour en percevoir les problèmes d'ordre éducatif, sanitaire et social. Les actions ont ensuite été entreprises en fonction des aspects légaux et du contexte historique, afin de définir les nécessités en termes d'éducation dans ce système pénitentiaire. L'orientation théorique se fonde sur l'analyse des relations entre état pénal et société, à travers l'établissement de politiques publiques basées sur l'universalisation de l'éducation en contexte carcéral. Ainsi nous référons-nous aux travaux de Goffman (1974), Foucault (1975), Ferrajoli (2001), Onofre (2014) et plusieurs textes officiels pour comprendre comment la resocialisation par l'éducation permet de réduire les discriminations sociales. Cette politique est désormais une priorité en France comme au Brésil, et a permis dans le cas de la Guyane une expérience transfrontalière inédite en matière de politique carcérale, mettant en jeu des interactions entre éducateurs et détenus et détenus eux-mêmes, dans un contexte multiculturel expliqué par l'origine variée des occupants de la prison de Rémire-Montjoly.

La prise en compte des nécessités éducatives des adultes et détenus au Brésil: l'ENCCEJA

Relevant de la Loi d'Exécution pénale 7210/84¹ et suivant strictement le Titre II chapitres II, IV, V et VI, et le Titre III chapitre II, les éducateurs pénitentiaires ont développé tout au long de ces années des activités d'enseignement général et professionnel, de même que des cours préparatoires aux Examens de Certification nationale comme l'ENCCEJA pour les Jeunes et adultes et l'ENEM (Examen national de fin d'enseignement secondaire donnant accès aux études supérieures, correspondant au baccalauréat français) pour l'enseignement secondaire.

L'ENCCEJA a été créé au Brésil en 2002 pour répondre aux besoins des jeunes et adultes qui ont dû à un moment de leur vie interrompre leurs études

¹ BRASIL. *Lei de Execução Penal*. Lei nº 7.210, de 11.07.1984.

Le 14 août 2002, à partir de l'arrêté n° 2.270 a été institué par le Ministère de l'Éducation, l'Examen national pour la Certification des Compétences des Jeunes et Adultes (ENCCEJA), présenté comme un instrument d'évaluation pour le perfectionnement des compétences et savoir-faire de jeunes et adultes au niveau de l'enseignement secondaire (CATELLI JR; GISI; SERRÃO, 2013, p. 722).

La proposition d'un examen national de certification de compétences pour jeunes et adultes est basée théoriquement sur les paramètres des cours nationaux, PCNs, qui visent à développer les compétences cognitives de base du sujet par l'établissement d'une matrice faisant ensuite l'objet d'une évaluation. A ces compétences sont intégrés les cadres structurels d'intelligence, les opérations que le sujet utilise pour établir des relations entre et avec les objets, des situations, des phénomènes et des personnes. De là découlent les savoir-faire à travers des actions et opérations, qui se perfectionnent et s'articulent en permettant une nouvelle réorganisation des compétences.

Avec l'élaboration de la Matrice de Compétences pour l'ENCCEJA, on n'entend pas seulement aider l'apprenant à réussir l'examen, mais on propose aussi de nouvelles voies aux professeurs et apprenants de l'EJA pour le développement des compétences et de savoir-faire, en faisant en sorte que jeunes et adultes puissent s'intégrer pleinement à la société actuelle, comme sujets conscients de leurs droits [...] Les matrices de compétences et savoir-faire constituent le référentiel d'examens le plus significatif pour le participant jeune ou adulte, le plus adéquat à ses possibilités de lire et d'interagir avec les problèmes du quotidien, avec l'appui des connaissances scolaires" (BRASIL, MEC/INEP, 2003, p. 14).

Autrement dit, la citoyenneté est l'un des objectifs majeurs de ces compétences (BRASIL, MEC/INEP, 2003, p. 14-62). L'ENCCEJA ne met pas la priorité sur la mémorisation, mais sur "l'autonomie de l'apprenant pour la lecture d'informations et pour établir des relations dans le cadre de certains contextes et situations" (BRASIL, MEC/INEP, 2002, p. 14). En somme, permettre la maîtrise d'une méthodologie pour que l'individu sache interpréter les différents langages présents dans son quotidien, qui expriment des modèles, valeurs et signifiants construits pour des relations historiquement et géographiquement constituées (BRASIL, MEC/INEP, 2003, p. 94).

Ainsi, l'ENCCEJA est constitué de 4 épreuves objectives, contenant chacune 30 questions à choix multiple et une rédaction. Les épreuves de l'examen concernent les matières suivantes : langue portugaise, langue vivante étrangère, arts, éducation physique, histoire, géographie et sciences naturelles. Pour obtenir la certification, le candidat devra atteindre,

pour chacune des épreuves objectives de l'examen, un niveau d'au moins 100 sur une échelle de compétences allant de 60 à 180. Dans le cas de la langue portugaise, de la langue vivante étrangère, des arts et de l'éducation physique, le candidat aura en plus à subir une épreuve de rédaction, pour laquelle il devra obtenir une note égale ou supérieure à 5 points, sur une échelle allant de 0 à 10 (BRASIL, MEC/INEP, 2014).

L'ENCCEJA, dont l'inscription est gratuite, est donc à la fois un examen et une structure pédagogique particulièrement adaptée à l'identification, la caractérisation et les analyses du vivre ensemble entre individus, groupes, classes sociales, peuples, nations et Etats, dans leurs relations avec un espace géographique constitué au long de tout un processus historique, et dans lequel coexistent plusieurs langues (BRASIL, MEC/INEP, 2003, p. 94). Pouvant donc se pratiquer dans un contexte transnational, l'ENCCEJA *Exterior*, à destination des Brésiliens vivant à l'étranger, a été lancé en 2004 au Japon. Désormais, 1.409 candidats sont inscrits pour passer l'examen à l'étranger, lequel est appliqué, outre le Japon, dans 10 pays, dont les États-Unis, la Belgique, le Portugal, et la Guyane pour la France.

L'ENCCEJA a ensuite été proposé aux personnes détenues à partir de 2013. Constatant que près de 500.000 détenus n'avaient reçu aucune instruction élémentaire, le Ministère de l'Éducation a renforcé ces dernières années ses partenariats avec les Secrétariats régionaux de l'Administration pénitentiaire, socio-éducatives et d'éducation, dans le but de faciliter l'accès aux politiques éducatives et aux programmes sociaux du gouvernement fédéral. En effet, l'accroissement significatif du nombre de participants à l'ENCCEJA constitués de personnes privées de liberté et de jeunes faisant l'objet de mesures socio-éducatives incluant la privation de liberté (ENCCEJA-PL) est révélateur du succès de ces partenariats. Selon CATELLI Jr, GISI e SERRÃO (2013), "il y a un accroissement constant du nombre d'inscrits à l'ENCCEJA : de 38.391 inscrits à l'examen en 2005, le nombre est passé à 846.142 en 2008, soit 22 fois plus". En 2017, ils étaient 1,3 millions à prévoir de s'inscrire, dont 358.579 en milieu carcéral². Ces activités ont permis d'obtenir une baisse significative des conflits entre détenus et système pénitentiaire, une meilleure prise de conscience de leur citoyenneté, des réductions de peine et une augmentation de 25% des libérations.

²<https://g1.globo.com/educacao/noticia/so-um-em-cada-cinco-candidatos-do-encceja-conseguiu-nota-minima-em-todas-as-provas.ghtml>

En un peu plus d'une décennie, l'ENCCEJA a ainsi dépassé le caractère établi originellement par la loi de fournir un processus national d'évaluation de l'enseignement de base et supérieur afin d'améliorer la qualité et la définition des priorités. Son succès est confirmé par l'augmentation annuelle des inscriptions, avec un record pour l'année 2019³, même si on peut le relativiser par un taux d'échec important (en 2018 seuls 20,8 % des candidats ont obtenu la note minimale dans toutes les matières, avec un fort taux d'absence aux épreuves attribué à la gratuité de l'examen⁴). Tout en revêtant pour le Gouvernement fédéral un caractère centralisateur par la définition de critères d'évaluation indépendants des particularités locales et régionales (ZANETTI apud CATELLI Jr; GISI; SERRÃO, 2013, p. 725), il peut se pratiquer dans un contexte carcéral et transnational comme celui du Centre pénitentiaire de Rémire-Montjoly, et face à ces résultats positifs a-t-il été décidé de transférer certaines des activités auprès des détenus brésiliens de ce centre de détention⁵.

Caractéristiques de l'ENCCEJA au Centre Pénitentiaire de Remire-Montjoly

Afin de prendre en compte la situation particulière des Brésiliens détenus au centre pénitentiaire de la Guyane, la méthodologie a été celle de l'ENCCEJA de l'Institut National d'Études et recherches pédagogiques Anísio Teixeira-INEP, responsable de la mise en œuvre de l'ENCCEJA pour les Brésiliens vivant hors du pays (Arrêté INEP n° 147, du 4 septembre 2008 et Décret n° 7.626, du 24 novembre 2011, spécifiquement pour l'univers carcéral.

En effet, la Guyane est une collectivité d'outre-mer française, ce qui signifie qu'elle est partie intégrante du territoire français, avec la même législation que les régions métropolitaines. Sur une population d'environ 780 détenus au centre pénitentiaire de Rémire-Montjoly en 2015, 180 étaient brésiliens. Or récemment, ce centre carcéral s'est mis à connaître les mêmes problèmes que le système pénitentiaire de l'état d'Amapá: violences, mutineries et corruption⁶.

³<https://g1.globo.com/educacao/noticia/2019/08/26/encceja-2019-tem-recorde-de-participantes.ghtml>

⁴<https://g1.globo.com/educacao/noticia/so-um-em-cada-cinco-candidatos-do-encceja-conseguiu-nota-minima-em-todas-as-provas.ghtml>

⁵<https://www.franceguyane.fr/actualite/education-sante-environnement/l-education-pour-tous-meme-en-prison-230348.php>. Consulté le 11.05.2019.

⁶[https://oip.org/analyse/prison-de-guyane-un-scandale-penitentiaire/;](https://oip.org/analyse/prison-de-guyane-un-scandale-penitentiaire/)

<https://la1ere.francetvinfo.fr/guyane/2015/06/18/la-prison-de-guyane-vue-de-l-interieur-265267.html>. Acesso em : 12.05.2019.

Du fait du nombre croissant de détenus, comme l'a signalé le *Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)*⁷, responsable de la resocialisation dans ce système, l'Administration pénitentiaire de l'Amapá a lancé en 2013, sur son invitation, un Projet d'Education carcéral transfrontalier. Le SPIP travaille spécifiquement sur la réinsertion sociale des détenus en régime fermé, c'est à dire

en milieu fermé, les actions menées par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) doivent permettre aux détenus de préparer leur sortie et de retrouver une place dans la société (...) En milieu ouvert, les travailleurs sociaux des SPIP ont un rôle de contrôle, de conseil et d'orientation vers les organismes compétents. (FRANCE, 2007, p. 3)

Conformément à la Convention Cadre de Partenariat⁸ qui prévoit la

préparation aux examens ENCEJA et ENEM, pour offrir aux détenus la possibilité d'obtenir ces diplômes, l'état de l'Amapá, par l'intermédiaire du référent pénitentiaire travaille en coordination étroite avec le responsable local d'enseignement du Centre Pénitentiaire de la Guyane, dans le respect des programmes et des habilitations brésiliennes, la gestion administrative et les examens, relations avec l'équipe pédagogique assurant le soutien des détenus à la préparation aux différentes épreuves. (FRANCE, 2015, p. 4)

Le rayon d'action de cet examen a donc été étendu aux détenus du Centre pénitentiaire de Rémire-Montjoly, dans une perspective transfrontalière et de coopération entre les États: "sont objectifs communs dans cette convention: les différentes parties conviennent de favoriser l'accès des détenus brésiliens à l'enseignement des savoirs de base, à la culture et à l'information scientifique et technique" (FRANCE, 2015, p. 3).

Ainsi les activités éducatives de ce projet ont eu comme fondements théoriques les instructions pédagogiques nationales concernant l'Education des Jeunes et Adultes -EJA, dont l'objectif principal est de fournir aux apprenants et détenus les connaissances minimales nécessaires à ces examens. "Au regard des parcours scolaires, dont nombre ont débouché sur

⁷ FRANCE. Décret no 99-276 du 13 avril 1999. Création des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation SPIP.

⁸FRANCE. Convention Cadre de Partenariat. Ministère de la Justice. Direction de l'Administration Pénitentiaire. Mission des Services Pénitentiaires de l'Outre-Mer. Centre Pénitentiaire de Rémire-Montjoly, 2015. Établie entre d'une part, le Centre Pénitentiaire de Rémire-Montjoly, dont le siège est établi BP 150 97394 Rémire-Montjoly Cedex représenté par son directeur Monsieur Jean-Philippe MAYOL, et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), dont le siège est établi BP 150 97394 Rémire-Montjoly Cedex représenté par son directeur Monsieur Bertrand LAPLAZA, et l'Unité Locale d'Enseignement du Centre Pénitentiaire de Guyane, dont le siège est établi BP 150 97394 Rémire-Montjoly Cedex, représenté par Monsieur William CADASTRAING, et d'autre part le Gouvernement et Direction de l'Administration Pénitentiaire de l'état de l'Amapá, dont le siège est établi Rod. Duca Serra KM 07 Macapá-AP, représenté par Monsieur Dinaldo SILVA JUNIOR éducateur. Guyane, le 04/02/2015.

des validations, la période de détention est devenue pour les détenus concernés, une réelle opportunité d'apprentissage" (FEBRER, 2011, p. 309).

En outre, partant de l'idée que nous nous trouvons dans une réalité spatiale atypique (frontière et centre pénitencier) pour le développement d'activités d'enseignement et prenant de même en compte le tissu social complexe d'une Collectivité territoriale française d'Outremer, il fallait faire bénéficier les détenus d'origine brésilienne d'un minimum de formation, afin qu'à leur retour au Brésil ils puissent s'insérer dans la société et dans le marché du travail. Résultat d'une fructueuse collaboration entre le Brésil (état d'Amapá) et la France (Guyane), dans différents services d'éducation, et s'appuyant sur le triptyque enseignement, recherche et extension, ce projet vise donc avant tout à leur fournir des savoirs de base ; outre de les préparer aux examens de compétence précédemment cités, il doit leur permettre aussi de s'approprier une image positive d'eux-mêmes et d'exercer les responsabilités propres à tout citoyen.

Le projet a par ailleurs permis de comprendre l'organisation particulière du système pénitentiaire français tel qu'il s'applique en Guyane. On se souvient en effet que celle-ci avait été le siège d'un célèbre pénitencier, notamment aux Iles du Salut, qui visait dans la logique coloniale de l'époque à débarrasser la Métropole de ses éléments indésirables entre le milieu du XIXe siècle et le milieu du XXe. Ainsi, "La Guyane apparut bientôt cependant comme la colonie idéale pour se débarrasser des personnes indésirables en métropole. Elle fut considérée à la Révolution comme terre de punition', et la Convention thermidorienne, dès 1794, y envoya les premiers déportés politiques"⁹. L'Ile du Diable acquit ainsi une notoriété internationale pour avoir abrité le capitaine Dreyfus suite à sa condamnation pour haute trahison, avant sa réhabilitation en 1906.

Mais si ce bagne est à l'origine de la mauvaise réputation dont souffre encore la Guyane, cette colonie était néanmoins peuplée d'habitants libres, lesquels jouissaient par ailleurs, à l'exception des Amérindiens et Bushinengés de l'intérieur, de la pleine citoyenneté française (MAM LAM FOUCK, 2013). Comme dans toute société, certains commirent des délits. Pour cela, indépendamment du Bagne et de l'Administration pénitentiaire responsable

⁹Dès 1852, la priorité fut donnée à Cayenne pour l'enfermement de tous les condamnés politiques ou de droit commun, FRANCE. *Ministère des Colonies. Administration pénitentiaire coloniale et bagnes de Guyane et Nouvelle-Calédonie (1792/1960)*. Archives nationales d'outre-mer, 29, chemin du Moulin de Testas, 13090 AIX-EN-PROVENC.

de sa gestion, fut construit dans le centre de Cayenne une prison pour détenus de droit commun devant purger leur peine en Guyane, et qui continue de dépendre du Ministère de la Justice depuis la départementalisation de 1946, qui a fait de la Guyane une partie intégrante de la République Française.

Avec l'évolution de la société guyanaise à la fin du XXe siècle et l'augmentation de l'immigration, désormais majoritairement illégale, la population carcérale connut un accroissement significatif, aussi la construction d'un nouveau centre pénitentiaire devint nécessaire, et le choix du site choisi se porta sur Rémire-Montjoly, en proche périphérie de Cayenne, en 1998, confirmant la théorie de Milton Santos (2006, p. 71-77):

L'espace est la synthèse, toujours provisoire, entre le contenu social et les formes spatiales [...] Ainsi l'espace est, avant tout, une spécification du tout social, et un aspect particulier de la société globale. L'espace terrestre apparaît comme une condition de la réalisation de toute réalité historique, comme ce qui lui donne un corps et attribue un lieu à chaque chose existante. On peut dire que c'est la Terre qui stabilise l'existence.

L'espace géographique du système pénitentiaire français se caractérise en effet par une relative distance des principaux centres de décision politiques, du fait de la saturation des prisons et des espaces urbains. Beaucoup de centres pénitentiaires en France, notamment les fameuses prisons de la Santé à Paris et des Baumettes à Marseille, sont situées en plein centre-ville, mais sont désormais surpeuplées et insalubres. Cayenne n'y a pas échappé, aussi le nouveau centre pénitentiaire ne se situe-t-il plus dans la principale ville de Guyane, mais dans une commune de sa périphérie immédiate, à ce moment assez faiblement urbanisé, mais désormais de plus en plus environnée de nouveaux quartiers de lotissement, et pas vraiment desservie par les transports en commun, rendant ainsi plus difficile l'accès pour les familles de détenus. Cette pratique de l'État français se retrouve en d'autres pays, comme au Brésil, dont les prisons fédérales se trouvent dans des espaces de faible densité démographique pour des questions de sécurité nationale.

Mais la spécificité de la prison de Rémire-Montjoly est que plus de la moitié des détenus sont de nationalité étrangère, quoique dans une proportion décroissante du fait de l'implication croissante de jeunes Guyanais dans le trafic de drogue. L'attractivité de la Guyane comme territoire français et européen aux frontières poreuses a ainsi occasionné depuis les années 60 d'intenses flux migratoires issus de territoires géographiquement voisins comme le Brésil, le Suriname, ou culturellement proches comme Haïti (GRANGER, 2017). La population

étrangère y est officiellement de 37% (INSEE, 2018), mais nous savons que du fait de la clandestinité cette proportion est bien plus importante. La précarité des migrants, le but de leur migration et l'illégalité de certaines activités (orpaillage, trafics...) peuvent expliquer cette importante proportion de détenus de nationalité étrangère, impliquant conflits entre nationalités et difficultés d'ordre linguistiques. Ainsi, les détenus brésiliens étant majoritairement, non des immigrants installés depuis plusieurs années mais au contraire des migrants récents ou ayant commis des actes de délinquance dans le cadre d'activités d'orpaillage à l'intérieur du territoire, ils n'ont que peu, voire pas, été en contact avec la langue française, et encore moins peut-être avec les autres langues.

Des pratiques restées sans lendemain

Le projet a été mis en place avec succès en 2015, après une inauguration en présence des autorités régionales, consulaires et pénitentiaires de Guyane et d'Amapá¹⁰. Cet enseignement incombait à 4 éducateurs spécialisés brésiliens, employés partiellement sur le site de Rémire-Montjoly dans le cadre de cette convention, avec 15 détenus brésiliens. La méthodologie utilisée a été de type cours dialogué, avec la réalisation d'activités englobant les matières de l'enseignement fondamental suivantes : langue portugaise, langue étrangère moderne, arts, éducation physique, mathématique, histoire, géographie, sciences naturelles et une proposition de rédaction, sous la forme de modules pendant un an. La logistique et les professionnels impliqués dans ce projet éducatif se sont ainsi répartis : enseignants, éducateurs de prison et techniciens de l'éducation étaient détachés par le gouvernement brésilien, la sécurité, l'entretien, la structure physique et la logistique étant assurés par le côté français.

Les activités pédagogiques se sont réalisées dans le cadre d'une structure adaptée mais dans les limites découlant du contexte pénitentiaire. De fait, le système pénitentiaire français respecte les préconisations de l'ONU pour ce qui est du traitement pénal des détenus, mais il exerce un contrôle particulier sur leur vie quotidienne, en restreignant par exemple le contact physique avec leur conjoint¹¹.

¹⁰<http://www.franceguyane.fr/actualite/education-sante-environnement/l-education-pour-tous-meme-en-prison-230348.php>

¹¹ *Reglas Mínimas para el Tratamiento de los Reclusos de la ONU y más recientemente las Reglas Mandela de 2015*, in: SILVA JUNIOR, 2017.

Néanmoins, ce système possède une structure adéquate et tente chaque année de s'adapter aux nouvelles demandes concernant le traitement pénal. Ainsi,

de multiples innovations pédagogiques ont marqué les nombreuses années de pratique de l'enseignement en prison : ateliers d'écriture, théâtre, code de la route, journaux de détenus, liaisons entre l'enseignement et les activités professionnelles, socio-éducatives, culturelles... Ces pratiques doivent être reconnues et soutenues, dès lorsqu'elles sont un support de l'action pédagogique et s'inscrivent dans un enseignement structuré (CIRCULAIRE n° 2002-091 de mars 2002). L'unité locale d'enseignement de Guyane est chargée de la mise en œuvre de ces orientations (FRANCE, 2015, p. 3).

L'année suivante, pour des raisons de disponibilité l'un des intervenants fut remplacé par un professeur français d'histoire-géographie exerçant en Guyane, titulaire d'une certification nationale pour enseigner en portugais, et qui assurait déjà une préparation à l'ENCCEJA pour des adultes libres à la demande du Consulat-général du Brésil à Cayenne, ce qui contribua à concrétiser l'aspect binational de cette politique.

Pour cette deuxième année, 12 prisonniers brésiliens furent choisis par le SPIP en fonction de leur motivation et de l'absence de danger qu'ils représentaient (pas de violences commises dans l'enceinte de la prison et libération prochaine). Si le motif de leur incarcération ne fut pas demandé, il apparaissait lors des présentations et discussions informelles que la majorité était impliquée dans des délits liés à l'orpaillage illégal. Il faut d'ailleurs préciser que jusqu'au début du XXI^e siècle, la majorité des détenus brésiliens l'était pour des délits commis à l'intérieur de leur communauté, généralement des bagarres sur fond d'alcoolisation¹². Le phénomène des braquages commis par des Brésiliens est récent et se doit tant aux plus grandes facilités d'accès à Cayenne depuis la frontière (la route nationale n° 2 ne fut terminée qu'en 2003), qu'aux *garimpeiros* expulsés par les actions de la Gendarmerie appuyée par l'Armée française, les obligeant à trouver un autre moyen de subsistance dans l'illégalité. De ces 12 détenus brésiliens, un seul pouvait légalement se présenter à l'épreuve grâce à la possession d'une immatriculation correspondant au Brésil au numéro de sécurité sociale (le CPF, Registre des Personnes Physiques). Car fréquemment les migrants, et surtout les *garimpeiros* brésiliens, détruisent leurs documents d'identité en arrivant en Guyane dans l'espoir d'empêcher une expulsion dans leur pays d'origine.

¹² Information donnée par le Consulat du Brésil à Cayenne en 2002.

A partir de la matrice définie en sciences humaines pour l'ENCCEJA (présentation des diverses civilisations du monde et leurs fondements, incluant l'histoire du Brésil dans une histoire plus générale de l'Humanité¹³, mais aussi des séances sur la citoyenneté, les droits, la technologie, etc.), l'objectif était, sur la base de cours dialogués en portugais, d'inculquer une culture générale de base, égale à celle d'un Brésilien normalement scolarisé, comme de faire réagir les détenus à partir de leur expérience d'apprenant, de travailleur, de migrant et même de prisonnier.

Les élèves sont en mesure de conserver leur point de vue critique sur la société, s'ils le souhaitent. L'histoire locale, par exemple l'histoire récente des localités d'origine des détenus, peut également les aider à garder le contact avec la société et à acquérir un sentiment d'identité (CONSEIL DE L'EUROPE, 1990, p. 61-62).

Partant du fait que tous ces détenus avaient déjà normalement reçu un enseignement de langue française, la tâche était alors de permettre une meilleure insertion dans la société et le marché du travail brésilien qu'ils avaient vocation à rejoindre une fois leur peine accomplie et après leur expulsion du territoire français consécutive. De même que leur ont été transmis des éléments d'histoire de France et de la Guyane, pour déchiffrer quelques codes de la société guyanaise, comme l'origine des préjugés concernant les Brésiliens (occupation portugaise du XIXe siècle, problèmes frontaliers, sentiment d'invasion migratoire...), ainsi qu'une comparaison entre les systèmes démocratiques français et brésilien à partir d'une étude sommaire des constitutions et leur signification. Il fallait ainsi leur permettre de valoriser les quelques années qu'ils avaient passées en territoire français, même dans des contextes extrêmement particuliers (orpaillage clandestin et internement) afin qu'ils puissent en tirer une plus-value linguistique et culturelle leur conférant un intérêt particulier pour un éventuel employeur au Brésil et valorisant l'aspect interculturel de cette politique.

Cette expérience malheureusement ne dura que deux ans. En effet, du fait des changements intervenus tant à la tête du Centre pénitentiaire de Rémire-Montjoly qu'au Consulat-général du Brésil, ainsi que la moindre implication financière du Brésil malgré l'appui

¹³ Plus à propos: "L'histoire de l'homme enregistre la confrontation continue de défis et de situations problématiques, toujours surmontés au nom de nouvelles formes d'organisation sociale, politique, économique et scientifique, de plus en plus évoluées et complexes. On peut dire que faire face à des situations problématiques est une condition qui a toujours accompagné la vie humaine" (In: MURRIE, 2002, p. 25).

logistique fourni par le côté français, cette expérience ne fut pas reconduite après 2016, d'autant plus que la prison fut secouée ensuite par plusieurs mutineries. Si aucune évaluation n'a pu en être faite, on peut néanmoins souligner que pendant les 2 mois qu'a duré cet enseignement dans la dernière année en 2016, à raison de modules de 2 heures hebdomadaires, les 12 détenus brésiliens se sont tous montrés extrêmement courtois et motivés. On peut dès lors penser que le véritable motif de leur participation à la préparation à l'ENCCEJA auquel ils ne pouvaient se présenter pour les raisons administratives précédemment évoquées, était d'échapper à l'univers carcéral par l'appropriation d'une culture générale et d'activités socio-culturelles et artistiques, à l'intérieur d'un bâtiment spécifique, le "bâtiment socio-culturel", où ils se trouvaient dans une semi-liberté, loin des cellules, tout en répondant peut-être à un certain désir de connaissances et de culture générale. Sans parler de la remise de peine que cela permettait.

Conclusion

L'immersion dans cet espace physique et social français, bien que situé en Amérique latine, a engendré deux perceptions liées à l'État-providence et au contrôle des hommes. Indubitablement l'État français parvient à garantir un certain bien-être à ses citoyens, et même à le contrôler. Le système pénitentiaire français répond aux principales recommandations des organismes internationaux concernant la vie en détention. C'est de même avec une grande rigueur administrative et beaucoup de contrôles qu'il exécute le traitement pénal y compris en Outre-mer. Il n'en est pas moins ouvert à des expériences transfrontalières, comme avec l'application de l'ENCCEJA aux détenus brésiliens en Guyane.

En effet, le centre pénitentiaire de Rémire-Montjoly doit s'adapter à une situation de quasi frontière du fait de la présence de détenus originaires d'États voisins aux indices de développement humain plus faibles et qui profitent de la porosité de la frontière pour pénétrer dans un espace socioéconomiquement européen, même si la Guyane connaît le pire indice du territoire français avec Mayotte. L'autre problème est la suroccupation de ses locaux, quand l'urbanisation croissante de l'agglomération de Cayenne découlant de la forte augmentation de la population issue en grande partie de l'immigration les rend de plus en plus encerclés par de nouveaux quartiers d'habitation, causant un certain danger potentiel à la population en cas d'évasion ou de mutinerie. Suroccupation qui rend la cohabitation entre

détenus de nationalités étrangères de plus en plus sensible et montrant par là-même la nécessité de ces politiques éducatives transfrontalières favorisant même les rencontres interculturelles, malgré un certain désengagement de l'État brésilien.

Le succès croissant de l'ENCCEJA malgré son important taux d'échec a montré au Brésil qu'il répondait à un véritable besoin éducatif et social, du fait de la forte proportion de jeunes et adultes ayant quitté le système scolaire avant d'avoir obtenu un diplôme ou une qualification. Il en est de même pour son application dans le système carcéral, y compris auprès des détenus brésiliens à l'étranger, en prenant en compte une certaine validation d'acquis permettant de valoriser le séjour, carcéral ou non, dans un autre État. Il faudrait désormais souhaiter que le Brésil mette à nouveau en place une telle démarche, et qu'elle s'établisse également avec les autres États ayant de nombreux ressortissants internés en Guyane Française.

BIBLIOGRAPHIE

BRASIL. *Constituição da República Federativa do Brasil*. Senado Federal: 1988.

BRASIL. Secretaria de Educação Fundamental. *Parâmetros curriculares nacionais: introdução aos parâmetros curriculares nacionais*. Secretaria de Educação Fundamental. Brasília: MEC/SEF, 1997.

BRASIL. Ministério da Educação. Resolução CNE/CEB nº 03/2010. Institui as Diretrizes Operacionais para a Educação de Jovens e Adultos. Livro introdutório: Documento básico: ensino fundamental e médio/Coordenação Zuleika de Felice Murrie. Brasília: MEC/INEP, 2002. Disponível em: <<http://portal.inep.gov.br/web/encceja/matriz-de-competencias>>.

BRASIL. Documento Básico Livro Introdutório: Ensino Fundamental e Médio. Brasília MEC/INEP 2003.

BRASIL. Ministério da Educação. Resolução CEB/CNE nº 2 de 19/05/2010.

BRUNO, A. *Direito Penal*. v. 1, t. I. Rio de Janeiro: Forense, 1959.

CATELLI, Jr, R.; GISI, B.; SERRÃO, L. F. S. Encceja: cenário de disputas na EJA. *Rev. Bras. Estud. Pedagógicos*. (online), Brasília, v. 94, n. 238, p. 721-744, set./dez. 2013.

CONSEIL DE L'EUROPE. *Recommandation n° R (89) 12 adoptée par le Comité des Ministres*. Strasbourg, 1990.

FEBRER, M. *Enseigner en prison : le paradoxe de la liberté pédagogique dans un univers clos*. Paris: L'Harmattan, 2011.

FERRAJOLI, L. *Los fundamentos de los derechos fundamentales*. Madrid: Editorial Trotta, 2001.

FOUCAULT, M. *Surveiller et punir*. Paris: Gallimard, 1975.

FRANCE. *L'administration pénitentiaire en France*. Ministère de la Justice. Direction de l'Administration Pénitentiaire, 2007.

FRANCE. *Convention Cadre de Partenariat*. Ministère de la Justice. Direction de l'Administration Pénitentiaire. Mission des Services Pénitentiaires de l'Outre-Mer. Centre Pénitentiaire Rémire-Montjoly, 2015.

FRANCE. Ministère des Colonies. Administration pénitentiaire coloniale et bagnes de Guyane et Nouvelle-Calédonie (1792/1960). Archives nationales d'outre-mer, 29, chemin du Moulin de Testas, 13090 AIX-EN-PROVENC.

GARLAND, D. *The culture of control: crime and social order in contemporary society*. University of Chicago Press, 2001.

GOFFMAN, E. *Manicômios, prisões e conventos*. São Paulo: Perspectiva, 1974.

GRANGER, S. La Guyane, une collectivité française et européenne d'outre-mer entre plusieurs mondes. *Diploweb*, 27 mars 2017. <<https://www.diploweb.com/La-Guyanne-collectivite-francaise-et-europeenne-d-outre-mer-entre-plusieurs-mondes.html>>.

INSEE, 2018. Recensement général de la population de Guyane.

MAM LAM FOUCK, S. *Nouvelle histoire de la Guyane* (en collaboration avec ANAKESA, A.). Matoury: Ibis rouge, 2013.

MINISTERE DE LA JUSTICE. Direction de l'Administration Pénitentiaire. *L'administration pénitentiaire en France*, 2007.

MINISTERE DE LA JUSTICE. Direction de l'Administration Pénitentiaire. Mission des Services Pénitentiaires de l'Outre-Mer. *Convention Cadre de Partenariat*. Centre Pénitentiaire de Rémire-Montjoly, 2015.

MURRIE, Z. F. (coord.). *História e geografia, ciências humanas e suas tecnologias*. Brasília: MEC/INEP, 2002.

ONOFRE, E. M. C. *Educação escolar na prisão: O olhar de alunos e professores*. Jundiaí/SP: Paco Editorial, 2014.

SANTOS, M. *A Natureza do espaço: técnica e tempo, razão e emoção*. São Paulo: Editora da Universidade de São Paulo, 2006.

SILVA JUNIOR, D. B. *Los Derechos Humanos y el régimen abierto en Brasil: propuestas para el Estado de Amapá*. Tesis. Universidad de Valencia/España. Programa de Doctorado en Derechos Humanos, Democracia y Justicia Internacional, 2017.

SILVA JÚNIOR, D. B.; ARAÚJO, D. M.; ARECHAGA, E. M. *Direitos Humanos Universais: questões práticas*. v. 3. ISBN: 978-972-629-211-1, 2018.